



BONHOMMIEN *le Petit*

Nº328

Février 2026

Alors que les **élections municipales** se profilent, retrouvez dans ce numéro un petit rappel pratique pour préparer ce rendez-vous citoyen capital.

À découvrir également : la sortie d'une **nouvelle version du lexique de patois Welche**, un outil précieux pour perpétuer la richesse de notre langue locale. Les seniors ne sont pas oubliés avec le lancement des **ateliers « Haltère & Fourchette »**, conçus pour aborder activité physique et nutrition pour les plus de 60 ans.

Côté animations, notez les **festivités à venir** : soirée Mont d'Or, soirée Fluo et Guinguette par le Comité des Fêtes, et portes ouvertes à la salle de muscu !

Ce mois-ci, nous mettons aussi à l'honneur nos **sapeurs-pompiers** et la traditionnelle célébration de la **Sainte-Barbe** symbole de courage et de solidarité.

Enfin, plongez dans l'**Histoire** avec un focus sur notre emblématique **Tête-des-Faux** !

Bonne lecture et belle découverte de l'actualité qui fait vivre notre commune !

SOMMAIRE:

- p.2 : Rappel Elections
 - p.3-4 : Conseil Municipal
 - p. 5 : Patois Welche
 - p. 6 à 8 : Vie Municipale
 - p. 9 à 12 : Vie Culturelle et associative
 - p.13 à 15 : Patrimoine Historique
 - p. 16-17 : Infos CCVK
 - p. 18 à 20 : Menus St Valentin !



Nécropole Duchesne

ELECTIONS MUNICIPALES 2026 :

Rappel : nouveau mode de scrutin !



Petite clarification utile : Point sur le nombre de colistiers par liste candidate :

Dans votre commune, le nombre de sièges au Conseil Municipal est de 15, c'est l'effectif légal.

La réforme prévoit la possibilité de présenter une liste de 13, 14, 15, 16 ou 17 personnes. En cas de majorité absolue, les personnes n°16 et 17 ne siégeront pas au Conseil Municipal mais pourront être appelées en cas de besoin de remplacement d'un conseiller municipal (exemple : une démission d'un des conseillers municipaux).

Si une liste à 13, 14 ou 15 colistiers obtient la majorité absolue au premier tour, le Conseil Municipal sera réputé complet. Ainsi, sur l'effectif légal de 15 personnes, seules 13, 14 ou 15 siégeront au Conseil Municipal. On dit alors qu'il est réputé complet, même si l'effectif légal n'est pas atteint. Les sièges n°14 et 15 ne seront pas pourvus le cas échéant (ces sièges ne seront pas pourvus par les colistiers d'une liste adverse).

ATTENTION ! RAPPEL DES CHANGEMENTS

- ↳ **INTERDICTION DE PANACHAGE** : le bulletin de vote ne peut plus être modifié (aucun nom ne peut être rayé, aucun nom ne peut être ajouté, aucune modification de l'ordre des candidats)
- ↳ **AUCUNE INSCRIPTION ni AUCUN SIGNE DISTINCTIF** sur les bulletins de vote (pas d'annotation, pas de froissement, pas de déchirure, pas de coupure, pas de perforation, etc.)
- ↳ **ATTENTION AU BULLETIN DE VOTE « FAIT MAISON »** : Il doit correspondre exactement au bulletin déposé par la liste candidate (nom, prénoms dans le même ordre !). Il est préférable de privilégier le bulletin règlementaire déposé par les listes afin d'éviter tous bulletins nuls.

Attention, tous les bulletins ne respectant pas ces prescriptions seront NULS !

PRESENTATION OBLIGATOIRE D'UNE PIECE D'IDENTITE en cours de validité : la reconnaissance de notoriété publique n'est plus valable.

A défaut, l'électeur NE POURRA PAS VOTER !

SYNTHESE DU CONSEIL MUNICIPAL du 30 janvier 2026

BOURSE AUX PERMIS – AJUSTEMENTS

Depuis le 1^{er} janvier 2024, l'âge d'obtention de l'examen du permis de conduire B a été abaissé à 17 ans au lieu de 18 ans, cela ayant pour objectif de favoriser l'autonomie et l'accès à l'emploi des jeunes. Cet objectif est également poursuivi par la « Bourse aux permis » mise en place par la Commune depuis le 24 juin 2022. Afin d'harmoniser les critères d'attribution de la « Bourse aux permis » avec cette réforme, il convient de modifier le Règlement Intérieur d'attribution de ladite bourse ainsi que la charte y attenant.

Modifications principales :

- Accès dès 14 ans pour le dépôt du dossier (passage du code dès 15 ans en cas de conduite accompagnée et donc inscription possible courant de l'année des 14 ans) ;
- Distinguo entre l'année des 20 ans et celle des 21 ans : jusqu'à 20 ans, attribution sans conditions de ressources, à partir de 21 ans, attribution sous conditions de ressources

LOCATION DE SALLE COMMUNALE – MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR

Suite au drame de CRANS-MONTANA, les règlements intérieurs des salles communales ont été vérifiés. Les règlements de toutes les salles communales sont clairs : elles ne sont pas louées à usage festif, hormis la Salle des Fêtes. Le Règlement de la Salle des Fêtes comportait d'ores-et-déjà l'interdiction « d'employer des pétards ou autres explosifs de toute nature à l'intérieur des locaux ».

Il convient alors de modifier cette formulation afin d'inclure le parvis (extérieur) et tous les articles pyrotechniques quels qu'ils soient. Par ailleurs, une mise à jour a été effectuée quant aux périodes de location, à la sécurité, aux précautions d'utilisation et au matériel de la salle.

DOMAINE PRIVE COMMUNAL – FORET : PROGRAMME DES COUPES 2026

Monsieur le Maire a présenté au Conseil le bilan forestier de 2025, le tableau de programmation des coupes 2026, et le programme des travaux patrimoniaux 2026, dont voici les informations principales :

- ◆ Le résultat net de l'année 2025 s'élève à 225 835 €, soit 188€/ha.
- ◆ L'année 2025 a engrangé des recettes supérieures aux prévisions pour plusieurs raisons :
 - ◊ Un marché du bois qui se porte bien et se maintient avec de beaux tarifs,
 - ◊ Deux belles ventes de bois sur pieds avec des prix unitaires les plus élevés de la grande vente résineuse Vosges-Alsace(un lot acheté à 83.277 €, soit 76,06€/m³, et un lot acheté à 60.288 €, soit 75,05€/m³),
- ◊ **Plus de bois ont été vendus en 2025, dû au report de coupes antérieures non réalisées, ainsi qu'aux 1500 m³ de bois de produits accidentels (chablis).**

Pour 2026, est prévu 8424 m³ (dont 6921 m³ en bois d'œuvre et d'industrie y compris produits accidentels et bois d'affouage : 300 stères et 1500 m³ en vente sur pied) pour un résultat net de 247.830 € hors travaux et 210.720 € travaux patrimoniaux inclus.

Après avoir pris connaissance de l'avis favorable de la commission forestière, avec une précision : la totalité des travaux patrimoniaux sera réalisée sous réserve que les recettes des ventes de bois réalisées atteignent les recettes de ventes de bois prévisionnelles, dans le cas contraire, certains travaux seront reportés, l'ensemble du Conseil adopte la programmation des coupes 2026, ainsi que le programme des travaux patrimoniaux.

FINANCES – SUBVENTION A L'ECOLE DE MUSIQUE DE LA VALLEE DE KAYSERB-

Lors de sa dernière réunion, le Conseil Municipal a donné un accord de principe concernant l'augmentation du montant de la subvention annuel accordé à l'EMVK à 120 €/an/élève sous deux conditions :

- Que les frais d'écolage subissent eux-aussi une augmentation ;
- Que l'ensemble des communes de la Vallée de Kaysersberg donnent leur accord.

Après contact pris avec la Directrice de l'EMVK, il s'avère que quasiment toutes les communes ont donné leur accord (attente de réponse pour l'une par la Directrice) et que les frais d'écolage seront augmentés comme les années passées lors de l'Assemblée Générale qui se déroulera en mai/juin 2026.

Le conseil municipal décide d'octroyer à l'EMVK la subvention demandée, à savoir 600 € pour l'année 2026, qui correspond à 12 €/élève/mois sur 10 mois pour 5 élèves de LE BONHOMME inscrits.

FINANCES – SUBVENTION DE L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DU HAUT-RHIN

En date du 08 janvier 2026, l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers du Haut-Rhin a fait son appel à cotisation annuelle, il est demandé une subvention à hauteur de 180 €, soit 20 € par sapeurs-pompiers volontaires actifs (9).

L'ensemble du Conseil vote pour attribuer cette subvention comme chaque année.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le **Vendredi 27 Février à 19h30** en Salle du Conseil.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur www.lebonhomme.fr ou sur simple demande à la mairie.

Un dernier PACS en décembre :

Mme FAHRER Karine, et M. CHAUSSADAS Alban, se sont pacsés le 29 décembre 2025.

*Toutes nos félicitations
aux pacsés !*



PATOIS WELCHE

Article DNA 26/12/2025 : Un tout nouveau lexique de patois welche

L'académie patoise vient de rééditer une nouvelle version du lexique de patois welche, que l'on pourra se procurer chez le président de l'académie, Jean-François Million.

Même si peu de gens le parlent encore couramment, l'académie patoise continue de tout faire pour conserver de traces du patois welche, qui fait partie du patrimoine et de la culture. Le premier lexique très complet date de 1985, et était plutôt un inventaire des mots patois. Les consultants parlant encore bien le patois cherchaient comment traduire en français un mot patois. Avec le temps, les locuteurs étant de moins en moins nombreux, la démarche s'est inversée et on cherche comment on traduirait en patois un mot français. Par conséquent, dans cette nouvelle version du lexique, les membres de l'académie ont donné plus d'importance à la partie français-patois.

D'autre part, chaque année, le président de l'académie, Jean-François Million, a ajouté au lexique des mots nouveaux, par exemple ceux n'étant plus employés par manque d'utilité, ceux ayant surgi au détour d'un bavardage spontané, ou d'expressions amusantes ironiques et moqueuses qu'employaient les parents lorsqu'ils croyaient déjà ne pas être compris des enfants.

Enrichi de mots du quotidien

Ils étaient donc cinq à travailler inlassablement, chaque vendredi soir, pour << parler leur cher patois >>, et << du patois >> pour enrichir ce lexique et le rendre de plus en plus précis. Ce qui a abouti à un livre de quelques dizaines de pages supplémentaires de mots, surtout issus de la vie pratique tels des noms d'outils, des actions à la ferme car si le patois ne connaît guère de mots tendres, il en connaît un rayon pour désigner les outils, les travaux aux champs -, la vie de tous les jours. Pour éditer ce livre, l'académie a été soutenue financièrement par la commune de Labaroche, la CEA (Collectivité européenne d'Alsace), la Région Grand Est, le Crédit Mutuel du Brand, et Marie Paule Bitzenhoffer, qui a assuré toute la mise en page.

On peut se procurer le lexique (tiré à 100 exemplaires)



Photo Monique Andres

Les membres de l'académie patoise - Claude Scandella, Jean-François Million (président), Cécile Finance, Monique Van Assche, Marie Paul Bitzenhoffer, Serge Bitzenhoffer, Raymond Klink présentent leur nouveau lexique de patois welche.

REPAS DES AINES : Le dimanche 29 mars 2026

La Municipalité invite toutes les personnes de plus de 70 ans au traditionnel **Repas des Aînés, le dimanche 29 mars, à partir de 11h30.**

Un succulent menu concocté par un, de nos restaurateurs locaux, de quoi passer un très bon moment de convivialité !

Si vous n'avez pas reçu d'invitation,
n'hésitez pas à le signaler en Mairie (03 89 47 51 03), les oubliés peuvent arriver !
Inscription possible jusqu'au 3 mars 2025.



NOUVEAUTE :

Ateliers activité physique et nutrition, proposés par Amaëlles

Haltère & Fourchette - Savourez la vie : l'activité physique est la recette du bonheur !

Pour les seniors de la commune de Le Bonhomme et alentours.

Vanessa, enseignante diplômée en activité physique au sein du collectif Eté Indien, sera présente le **mardi 31 mars prochain à la Salle des Fêtes à 9 h** pour présenter le programme d'activité physique et nutrition intitulé « Haltère et Fourchette ».

Une enseignante en activité physique ainsi qu'une diététicienne nutritionniste (Virginie DE-HASS) accompagneront les participants en leur faisant prendre conscience de l'évolution des besoins physiques et alimentaires liés à l'avancée en âge.

Pendant 3 mois (12 séances d'activité physique (Salle des Fêtes) et 3 ateliers nutrition (Salles des associations), les participants se retrouveront chaque semaine pour pratiquer de l'activité physique en groupe.

Cette action est totalement **gratuite** car financée par la Commission des Financeurs de l'Alsace, elle est proposée par Amaëlles.

Conditions d'inscription : **Avoir 60 ans et plus.**

Contactez Monsieur Roger BLEU pour plus d'informations ou pour vous inscrire au 03 89 47 23 37 ou au 06 76 28 12 62 ou à l'adresse roger.bleu@orange.fr



ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE ET NUTRITION

Haltère et fourchette

Partageons le goût d'être actif et le plaisir de bien manger !



Salle des Fêtes

59 Rue du 3ème Spahis Algériens
68650 LE BONHOMME



Intervenants

Virginie DEHASS (Nutrition)
Vanessa PETITCOLIN (activité physique)



Activité physique,

Tous les mardis de 09h00 à 10h00 à partir du 07/04/2026



Nutrition,

3 mardis de 10h15 à 12h15
Salle des associations

12 séances par cycle

pendant 3 mois

1er RDV le

31

mars à 09h00

Salle des fêtes

Inscrivez-vous !

GRATUIT : Financé par la Commission des Financeurs d'Alsace
Pour les personnes de 60 ans et +

Auprès de Roger BLEU

03.89.47.23.37 ou 06.76.28.12.62

roger.bleu@orange.fr

En partenariat avec



COMMUNE
LE BONHOMME



créons
ensemble
des jours
heureux

ECOLE - RENTREE 2026 :

♦ Inscriptions en petite section de maternelle à l'école du Bonhomme (pour les enfants nés en 2023)

Les inscriptions avaient lieu toute fin janvier, mais il est encore temps de contacter Mme La Directrice au **03 89 47 22 46** ou ce.0681291j@ac-strasbourg.fr pour convenir d'un rendez-vous.



♦ Inscriptions à l'école de Lapoutroie (pour les classes de CE2, CM1 et CM2) :

Mardi 10 mars – de 8h15 à 11h30 et de 13h45 à 16h15

(sur rendez-vous au **03 89 47 50 87** ou **03 89 47 22 93** ou ce.0681291j@ac-strasbourg.fr)

Si vous n'êtes pas disponibles sur ces créneaux, vous pouvez contacter Mme La Directrice pour trouver une autre date

POUR TOUS LES NIVEAUX, les parents voudront bien apporter les documents suivants :

- Le carnet de vaccinations

- Le livret de famille

- Un justificatif de domicile de la famille

Les futurs élèves seront les bienvenus lors de l'inscription pour visiter les locaux.

Bus France Services :

À partir du 1er janvier 2026, le calendrier des permanences évolue dans la plupart des communes .

Le BUS FRANCE SERVICES assure 12 permanences par mois dans la vallée de Kaysersberg, au plus proche de vous. Les permanences proposent un accueil sans rendez-vous.



Commune	Dates	Emplacement du bus
AMMERSCHWIHR	4ème mercredi du mois : 13h30 - 16h30	Devant la Mairie
FRÉLAND	2ème mercredi du mois : 9h30 - 12h30	Devant la salle des fêtes
KATZENTHAL	2ème mardi du mois : 9h30 - 12h30	Devant la Mairie
KAYSERSBERG	1er mercredi du mois : 13h30 - 16h30 4ème mercredi du mois : 9h30 - 12h30	Devant la médiathèque
KIENTZHEIM	4ème mardi du mois : 9h30 - 12h30	Devant la maison des associations
LABAROCHE	3ème mardi du mois : 9h30 - 12h30	Devant la Mairie
LAPOUTROIE	2ème mercredi du mois : 13h30 - 16h30	Devant la médiathèque
LE BONHOMME	1er mardi du mois : 9h30 - 12h30	Devant la salle des fêtes
ORBNEY	1er mardi du mois : 13h30 - 16h30 3ème mardi du mois : 13h30 - 16h30	Derrière la Mairie
SIGOLSHEIM	3ème mercredi du mois : 13h30 - 16h30	Devant la boucherie/boulangerie



NOUVEAU : Les Welches Bonhommiens vous proposent :

SOIREE MONT D'OR

**SAMEDI 21 FEVRIER 2026 A PARTIR DE 18H30
ANIMEE PAR DJ « ANIMSON »
A LA SALLE DES FETES DU BONHOMME**

REPAS AVEC PRODUITS ARTISANAUX DU HAUT-DOUBS :

MONT D'OR
MORTEAU
JAMBON BLANC
JAMBON SEC
POMMES DE TERRES / SALADE
DESSERT / CAFE

TARIF DU REPAS : 30 € par personne HORS BOISSONS

INSCRIPTION AVANT LE 11 FEVRIER

NOM PRENOM :

NOMBRE DE PERSONNES:

TOTAL : 30 € X =

- CHEQUE (à l'ordre des Welches Bonhommiens)
 ESPECES

Inscriptions et renseignements auprès de :

Ancel Isabelle : 06.41.51.99.28

Ou Baradel Pascal : 06.21.89.77.79

@ : leswelchesbonhommien22@gmail.com

Le Comité des Fêtes annonce son programme :



FESTIVITÉS
PROGRAMME

ANNÉE 2026

Soirée fluo
Guinguette au Bonhomme
Oh les welches
Fête de la bière

11 Avril
7 juin
9 août
17 octobre



INFO ASSOCIATIONS :

Association Self-Défense et Musculation

♦ Portes Ouvertes à la salle de musculation :

L'Association Self-Défense et Musculation (ASDM) vous propose de participer à un après-midi portes ouvertes, organisé par la section musculation

le Samedi 14 mars de 14h30 à 18h00.

Antony et Bertrand animeront des petits ateliers de 30 mn accessibles à tous.

Au programme séances de stretching, gainage, travail à haute intensité avec charges, au poids de corps, travail cardiovasculaire, gestion du stress etc.

L'entrée est libre.

N'hésitez pas à venir vous tester sur un atelier ou tout simplement nous rendre visite.

Véronique et Corinne vous proposeront des boissons chaudes et froides.

Le séquençage des activités sera affiché à la porte d'entrée de la salle et à la boulangerie.



♦ Deux nouvelles machines :

L'association s'est dotée de deux nouvelles machines.

Il s'agit d'une poulie vis à vis neuve et d'une presse à cuisses d'une capacité de 150kg.

Celle-ci a été récupérée en Allemagne grâce à Antony.

Nous remercions Antony et Dédé pour l'acheminement de celle-ci (non sans mal).

Notre salle commence à être favorablement connue auprès des kinés, ostéos, médecins du canton. Ils nous envoient des patients pour la poursuite du reconditionnement physique.

N'hésitez pas à venir découvrir au travers d'une séance encadrée.

Contacts :

Véronique 06 02 35 15 49

Bertrand 06 48 48 40 03

Corinne 06 72 70 38 77

Antony 07 50 42 87 56



Pompiers du Bonhomme : Retour sur la Sainte Barbe, samedi 24 janvier

Alexandre MATTHIS, Sergent-chef du centre de Première Intervention (CPI) des sapeurs-pompiers du Bonhomme, a prononcé un discours émouvant à l'occasion de la Sainte-Barbe, en présence des élus, des membres de l'Amicale des sapeurs-pompiers, des pompiers actifs, des vétérans et de leurs familles. Une cérémonie marquée par la reconnaissance, la mémoire et la transmission des valeurs qui animent chaque jour les hommes et femmes en uniforme.

La communauté s'est réunie pour célébrer la Sainte-Barbe, patronne des sapeurs-pompiers, lors d'une cérémonie marquée par l'émotion et la reconnaissance. Après une minute de silence en mémoire des disparus, les participants ont rappelé les valeurs fondamentales des sapeurs-pompiers : courage, solidarité et engagement au service des autres.

L'année 2025 a vu le centre de secours intervenir à 33 reprises, principalement pour des secours à personne, illustrant le dévouement quotidien des volontaires et professionnels. La cérémonie a aussi été l'occasion de saluer les vétérans, porteurs de la mémoire collective, et les jeunes sapeurs-pompiers en for-

Les élus locaux et l'Amicale des sapeurs-pompiers ont été remerciés pour leur soutien constant, tout comme les conjoints, dont la patience et la compréhension permettent aux sapeurs-pompiers de répondre présents à toute heure.

Un hommage particulier a été rendu à Daniel, sapeur-pompier volontaire depuis 23 ans, qui prend sa retraite. Toujours disponible, discret et efficace, il a incarné l'esprit du volontariat, alliant son engagement de sapeur-pompier à son métier d'ouvrier communal. Son départ laisse le souvenir d'un homme fiable et respecté, dont l'exemple continuera d'inspirer.

La soirée s'est achevée sur des vœux de sécurité et de cohésion pour l'année à venir, sous la protection de Sainte-Barbe, et par un vibrant « Vive les sapeurs-pompiers ! ».



Alexandre MATTHIS, remettant les insignes de Sergent-Honoraire à M. Daniel DIDIERJEAN, et de Sergent-Chef à M. Nicolas DIDIERJEAN.

L'insigne de Sapeurs Pompiers Vétérans a été remis également aux vétérans présents.



APALIB - Maintien en forme des Seniors

"Après l'effort, le réconfort".

Pour ne pas déroger aux traditions, nous avons partagé la galette des rois après la séance de gym, moments d'activités, de convivialité, de partage.

Les seniors qui souhaitent donner de la vie aux années.



« La Bataille de la Tête-des-Faux

Jadis recouvert d'une forêt de hêtres qui lui donna son nom, le sommet de la Tête-des-Faux domine de ses 1219 mètres d'altitude les villages du Bonhomme, de Lapoutroie et d'Orbey à une distance respective de 1, 3 et 4 km desdites communes.

Il est notamment connu pour l'affrontement qui s'y déroula au début de la Première Guerre Mondiale. En effet, lors des premiers mois de la guerre le mouvement prédominait encore et la guerre de position symbolisée par les tranchées, les mitrailleuses fixes et les barbelés ne gelait pas encore le front. Le sommet devint rapidement un point stratégique de valeur au vu de sa position très favorable dominant les Col du Bonhomme et de Ste-Marie depuis lesquels les troupes françaises se préparaient à une offensive sur le secteur, et à occuper le village du Bonhomme, jusque-là défendu d'une main de fer par l'artillerie lourde allemande.

13 Août 1914, le 14è bataillon de Chasseurs Alpins tente une percée afin de poser les bases d'une offensive générale, leur instruction : "Rendre inviolable le massif des Vosges entre le Champ du Feu et la région de Lousbach".

Le 14è bataillon C.A. est appuyé par d'autres unités menées par le général Sorbets dont le 75è Régiment d'Infanterie et un groupe d'artillerie.

Ces unités progressent en direction de la Tête-des-Faux et de la côte 933 au nord du village du Bonhomme, mais font rapidement face aux ouvrages fortifiés des allemands. Les troupes du Kaiser contre-attaquent, leur objectif étant de prendre le Col du Bonhomme, mais pour se faire de contrôler totalement les deux sommets qui le dominent, à savoir le Rossberg et la Tête-



Soldats français près de la Tête-des-Faux en 1917.

Au 7 septembre 1914, le secteur de la Tête-des-Faux est tenu par un petit détachement sous les ordres du capitaine Regnault, dès lors le front se situe sur une ligne Col de Sainte-Marie-Le Bonhomme-Tête des Faux-Orbey-Grand Honack.

Le 8 septembre un intense bombardement allemand s'abat sur le Rossberg et sur le Col du Bonhomme.

Au 12 septembre le détachement de Regnault subissant à son tour de violents tirs d'artillerie est obligé de se replier au Lac Blanc. Une nouvelle offensive sur la Tête-des-Faux sera tentée 2 jours plus tard mais restera infructueuse : ce sera la dernière attaque avant de longues semaines d'attente, de bombardements et de patrouilles.

Alors que les allemands déplorent de nombreux cas de typhus, le 31 octobre un ordre du Général Joffre tombe, concernant une offensive devant avoir lieu à la mi-novembre, dont l'objectif est la conquête des terres en face de Colmar et Sélestat, afin de permettre l'avancée d'autres troupes venant de Belfort.

Autour du Bonhomme le plan d'attaque sera limité à la prise des sommets débouchant des Cols du Bonhomme et de Lousbach, c'est à dire la Tête-des-Faux et la Côte de Grimaude.

Le 2 décembre l'ordre d'attaque est donné...

Dans la nuit, vers 2 heures du matin et sous un épais brouillard recouvrant tout le massif, les compagnies du groupe Regnault, précédées par des sapeurs du génie devant dégager la voie, montent en direction de la Tête-des-Faux. Les épais réseaux de fils de fer installés entre les arbres entravent leur progression qui se fait à la serpe et à la cisaille. Les allemands sont alertés et ripostent dans un violent feu d'infanterie et de mitrailleuses. Les Chasseurs Alpins avancent néanmoins en rampant derrières les futaies et se faufilant derrières les rochers jusqu'à un terrible engagement au corps-à-corps à la baïonnette, qui tourne à l'avantage des français et contraint l'ennemi à se retirer du sommet. Les allemands restent néanmoins solidement retranchés en contre-pente. La prise du sommet de la Tête-des-Faux est un succès et assure aux français la maîtrise des promontoires pouvant menacer la région de St-Dié.

De leur côté, les allemands ne peuvent rester sur cet échec, ils acheminent des renforts et au 24 décembre, la veille de Noël, ils lancent une terrible contre-offensive. Les français, solidement retranchés par un réseau de barbelés dissimulé sous la neige, sont alertés et font abattre un déluge de feu sur les soldats allemands qui subissent non seulement la ténacité des "Diables Bleus" mais aussi le gel par une température de -18 degrés. Les conditions sont intenables pour les allemands, qui subissent de lourdes pertes et doivent abandonner leur offensive pour regagner leurs abris. Cette bataille de Noël 1914 coûta la vie à 137 soldats





Une grande croix s'élève aujourd'hui au sommet de la Tête-des-Faux, où eurent lieu des combats les plus féroces.

Ces combats courts mais d'une rare violence marquent la fin de la bataille de la Tête-des-Faux. Par la suite les deux camps se retrancheront de leur côté et plus aucune action offensive si ce n'est de rares escarmouches ne sera tentée jusqu'à la fin de la Grande Guerre.

Le Champ de Bataille de la Tête-des-Faux est depuis 1932 classé au titre des Monuments Historiques, et est un important lieu de mémoire autour du Bonhomme. En marchant sur ces sommets nous pouvons encore apercevoir de vieux ouvrages comme l'abri de l'Etang du Devin qui abritait un groupe électrogène et des pompes à eau permettant aux allemands de ravitailler les différents abris du secteur. Nous pouvons aussi citer les fortins des deux belligérants placés au sommet, l'infermerie et même la gare d'arrivée d'un téléphérique venant de Lapoutroie.

Enfin deux cimetières allemands et la nécropole nationale du Carrefour Duchesne, du nom d'un commandant français tombé aux côtés de ses hommes lors des combats du 2 Décembre nous rappelle à quel point ces hommes endurèrent le sacrifice ultime dans ces combats acharnés il y a maintenant 112 ans.

La Bataille de la Tête-des-Faux sera immortalisée plus tard en toile par l'artiste-peintre bonhommien Albert Minoux. Cette œuvre circulaire de 4 mètres de diamètre peut encore aujourd'hui être admirée à l'église de Fraize.

Plus que jamais la mémoire de ces hommes français et allemands doit nous servir de leçon, et la paix pour laquelle tout ces hommes ont donné leur vie ne doit pas faire place à une nouvelle barbarie.

Julien Roman.

VALLEE DE KAYSERSBERG :

Service Jeunesse : Programme d'animations des vacances d'hiver



Le programme des animations proposées par le Service Jeunesse de la Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg durant les prochaines vacances d'hiver est disponible !

Pour les enfants et ados de 11 à 17 ans.

Au programme :

Rando raquettes, trail, karting, patinoire, laser game, bowling, foot salle, escape game, ping-pong, course d'orientation, jeu de pistes, atelier cuir, pâtisserie, macramé, scrapbooking, visite de ferme... Vous n'avez que l'embarras du choix !

> Consulter le programme d'animations sur le site

<https://www.enfance-jeunesse-ccvk.fr/>

> **Inscriptions jusqu'au 13 février** en complétant le formulaire en ligne

> **Renseignements : 03 89 78 44 82**

Service Petite Enfance : ouverture du Portail Familles

La Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg (CCVK) met à disposition des familles un espace numérique sécurisé, accessible 24h/24, qui permet d'effectuer les démarches administratives liées à **ses 5 crèches**.

Si vous êtes déjà inscrit.e auprès du Service Petite Enfance de la CCVK, vous avez reçu vos identifiants par mail pour vous connecter à votre compte Famille.

Si vous n'êtes pas encore inscrit.e auprès du Service Petite Enfance de la CCVK, faites une **demande de garde en ligne** pour un accueil en crèche ou chez une assistante maternelle.

Vous recevrez vos identifiants par mail afin de suivre l'avance de votre demande sur le Portail Familles.

Une fois connecté(e) à votre compte,

vous pourrez :

- Mettre à jour les informations de votre dossier familial
- Suivre vos demandes de place en crèche
- Consulter, réserver ou modifier votre planning d'accueil en crèche
- Télécharger vos factures



Toutes les infos sur : **<https://www.enfance-jeunesse-ccvk.fr/>**

Service Déchets : Aide à l'achat d'une solution de compostage individuel

Pour compléter son offre de composteurs bois à prix coûtant, le Service Déchets propose une aide de financière de 40€ (dans la limite du prix d'achat), pour tout achat de matériel de compostage : composteur, lombricomposteur ou bokashi, neufs ou d'occasion.

Toutes les infos sur : www.service-dechets-ccvk.fr



Service Déchets : Broyat de bois

Du broyat est disponible en quantité au Tri Park et à la mini-déchèterie située à Orbey.

Il suffit de se servir, en apportant son matériel de chargement (sacs, pelle, balai...).

Le broyat de branches est un structurant idéal pour le compost : à chaque dépôt de restes alimentaires dans le composteur, ajoutez au moins une ou deux poignées de broyat. Il peut aussi être utilisé en paillage pour protéger les plantations ou pour recouvrir les allées du jardin.

Contacter le Service Déchets :

Adresse :
Service Déchets
Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
31 rue du Geisbourg
68240 KAYSERSBERG VIGNOBLE
Tél : 03 89 78 21 55

Horaires d'ouverture au public
Lundi : 9h-12h et 14h-17h
Mardi : 9h-12h et 14h-17h
Mercredi : 9h-12h
Jeudi : 9h-12h et 14h-17h
Vendredi : 9h-12h et 14h-17h

Créneaux d'accueil des nouveaux arrivants dans la vallée de Kaysersberg
Sur RDV uniquement

Retrouvez toutes les infos sur : www.service-dechets-ccvk.fr

LE SERVICE DÉCHETS

Actualités

[Guide pratique du Service Déchets](#)

[Bulletin d'information du Service Déchets](#)

[Règlements du Service Déchets](#)

[Résultats du Service Déchets](#)

[Paiement en ligne](#)

[Contacter le Service Déchets](#)

[Plan d'accès](#)

ACCÈS RAPIDE

 [J'emménage / Je déménage / Décès](#)

 [Payer ma facture](#)

 [Déchèteries](#)

 [Maison des Objets](#)

MENUS DE SAINT VALENTIN DE NOS RESTAURATEURS :

Le Restaurant Hôtel de la Poste vous propose :

Menu de la Saint Valentin 60 €



*Foie gras de canard, confiture de fruits secs,
Kougelhopf grillé*

Cannelloni de poisson, risotto et beurre blanc

Sorbet pomme arrosé de manzana

*Pave de biche, sauce vin rouge et sa garniture
ou*

Filet de canette aux épices et sa garniture

Assiette de fromages régionaux

*Riz au lait, caramel beurre salé et sorbet
aux agrumes*



Le Restaurant Vecchia Roma vous propose :

Restaurant Vecchia Roma Hôtel La Tête des Faux

Soirée Saint Valentin carnaval à Venise

14 février 2026



Apéritif mise en bouche

Assiette Arlequin
Charcuterie mixte & Mozzarella

Raviolis aux Cèpes & Saucisses

Rouleau de Veau
Sauce Asperge et sa Garniture

Gâteau des Amoureux



Restaurant Vecchia Roma
Hôtel La tête des faux
102 rue du 3^{ème} Spahis Algériens

Réservation par :
Téléphone : 03 89 47 51 11
Mail : latetedesfaux@nordnet.fr

Le Restaurant La Schlitte vous propose :

LA SCHLITTE

Menu Spécial
Saint Valentin
le 14 février

Punch et Amuses bouches apéritives

Cassolette de poissons
et son verre de Pinot Gris

Quasi de veau
et garniture
et son verre de Beaune de Venise

Surprise des amoureux
et son verre de Crémant

Tarif : 52 € / personne

Bar- Restaurant La Schlitte
68 rue du 3ème Spahis Algériens
Le Bonhomme
03.89.47.50.94